

qu'il sera en mesure de donner à ces gens l'espérance qu'on complètera bientôt ce tronçon de voie.

Je demande encore au ministre de signaler aux chemins de fer Nationaux du Canada que des milliers de leurs employés touchent, après plusieurs années de service, une pension de base qui est absurde, eu égard à tout autre régime de pension en vigueur de nos jours, que le montant versé en pension est injuste et ne permet pas aux employés de jouir de la sécurité à laquelle ils ont droit, si l'on tient compte des années de service qu'ils ont fournies à un salaire relativement bas.

M. Knowles: Monsieur le président, je ne prendrai que deux ou trois minutes pour la raison évidente que j'ai déjà maintes fois exposé mes vues sur le sujet. Je tiens à appuyer les doléances qu'a si bien exposées le représentant de Lake-Centre. J'estime qu'il y a lieu de signaler que la requête demandant un nouvel examen de la situation, en ce qui concerne la pension des employés des chemins de fer Nationaux du Canada, reçoit un appui considérable.

Je tiens à remercier le ministre de son empressement à obtenir des renseignements et à les consigner au compte rendu, chaque fois que je lui pose une question relative à la pension des employés du National-Canadien. Il est regrettable que le Pacifique-Canadien ait refusé de fournir au ministre les mêmes renseignements, qu'il a cherché à obtenir à ma demande. Je crois que nous devrions avoir ces renseignements pour les deux réseaux. Les entretiens que j'ai eus avec des employés des deux chemins de fer me portent à croire que la situation, en ce qui concerne le Pacifique-Canadien, est probablement encore pire que dans le cas du National-Canadien.

Comme j'ai interrompu le député de Lake-Centre pour dire que les renseignements qu'on m'avait fournis étaient un peu plus récents que ceux qu'il citait, me permettra-t-on de donner un résumé, tel que j'ai pu l'établir en quelques minutes, des renseignements consignés au hansard aujourd'hui? Je signale que 15,413 employés du National-Canadien touchent des pensions de divers genres. Sur ce nombre, 6,997, soit 45 p. 100, touchent une pension mensuelle de moins de \$40. Voici un autre chiffre intéressant: sur le total de 15,413, il se trouve 12,210 employés, soit près de 80 p. 100, qui touchent une pension mensuelle de moins de \$80. J'emploie ces chiffres de \$40 et \$80 pour le motif qui, hier soir, m'a fait employer les mêmes chiffres à l'égard d'une autre question. Ce sont là les montants

[M. Diefenbaker.]

des pensions de vieillesse que touchent le célibataire et l'homme marié qui ne possèdent pas d'économies.

Quelques employés touchent une pension non-contributive de base. Il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de ces employés ont effectué des versements en vue de toucher la pension. Ils ont été à l'emploi du chemin de fer pendant plusieurs années. Cependant, la pension qu'ils touchent est inférieure, en certains cas, au montant qu'ils pourraient recevoir sous le régime de la pension de vieillesse. On semble croire, en certains milieux, que les cheminots constituent une classe privilégiée, qu'ils touchent des salaires élevés et des pensions généreuses. Voilà des chiffres qui démontrent le contraire. Ceux que les détails à l'appui de ces quelques remarques intéressent les trouveront à la partie du hansard d'aujourd'hui où figurent les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*.

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage, monsieur le président, à cause de la vitesse avec laquelle nous devons travailler et parce que j'ai discuté cette question si souvent. Je tiens cependant à souligner au ministre le besoin d'étudier la situation des pensionnés du National-Canadien. Je souligne également au Pacifique-Canadien le besoin d'étudier de nouveau la situation de ses pensionnés et celle de ses employés retraités qui n'ont pas de pension. J'espère qu'on agira sans délai.

M. Fulton: Je crois que le ministre donnera une réponse avant qu'on adopte le crédit; c'est pourquoi je tiens à dire très brièvement que j'appuie les demandes formulées par les deux honorables députés. J'espère que le ministre considérera non seulement la question des pensions de retraite mais aussi le cas des cheminots tombés malades ou qui ont été contraints, pour raison de santé, de cesser de travailler avant l'âge normal de la retraite. J'espère qu'il insistera auprès de son collègue, le ministre du Travail, sur l'opportunité de reviser la loi sur l'assurance-chômage de manière que ces personnes sans travail par suite de maladie,—je sais que ce n'est pas l'expression juste, mais le fait est là,—puissent bénéficier des prestations de la caisse à laquelle ils ont contribué pendant plusieurs années.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

Des voix: Adopté.

M. Diefenbaker: Le ministre a-t-il une déclaration d'ordre général à faire à ce sujet? Les cheminots ont droit, je pense, de savoir à quoi s'en tenir.

L'hon. M. Chevrier: Je juge ces questions d'une telle importance qu'il me serait impossible, en quelques minutes, de répondre aux